



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

MAIRIE

DE

RASTEAU

84110

Téléphone 04 90 46 10 47

FAX 04 90 46 14 32

Conseil Municipal De la Commune de RASTEAU

Procès-verbal de la séance du 24 Novembre 2020

L'an deux mil vingt et le 24 Novembre à 18 heures 05, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent ROBERT maire.

Présents : Messieurs ROBERT Laurent, BEYSSIER Bernard, BOUTIN Mikaël, CHARAVIN Didier, DE CLERCK Tom, DIGONNET Jean-Luc, GOLIARD Yves, SILHOL Sébastien, OLLINGER Georges, Mesdames RABASSE Françoise, BLANC Nathalie, MASSON Marie-France.

Absente excusée : Sophie DALMAS

Absent : David GABRIEL

Secrétaire de séance : OLLINGER Georges

Madame Sophie DALMAS donne procuration à Monsieur Laurent ROBERT

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 15/10/2020.
- Cession d'une partie du chemin rural au lieu-dit « le Fournas »
- Décision modificative N°2 budget général.
- Tableau des effectifs du personnel communal.
- Droit de préemption urbain sur le bien appartenant à G3S PROVENCE.
- Droit de préemption urbain sur le bien appartenant à G3S PROVENCE.
- Droit de préemption urbain sur le bien appartenant à G3S PROVENCE.
- Droit de préemption urbain sur le bien appartenant à G3S PROVENCE.
- Droit de préemption urbain sur le bien appartenant à G3S PROVENCE.
- Droit de préemption urbain sur le bien appartenant à G3S PROVENCE.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut délibérer.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour qui sont les suivants :

- Convention de mise à disposition d'un agent d'animation à la CCVV.
- Levée de droit de préemption urbain sur le bien appartenant à Monsieur et Madame Jean AUGIER.
- Levée de droit de préemption urbain sur le bien appartenant à Institut Œnologique.
- Levée de droit de préemption urbain sur le bien appartenant à TDSP.
- Levée de droit de préemption urbain sur le bien appartenant à TDSP.
- Lotissement les Terres rouges- Lotissement la Garriguette : Dénomination des rue et numération des lots.
- Réaménagement de la Boulangerie et d'un logement locatif – Avenant n°1 Lot n°1.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil municipal précédent, à savoir celui du 15/10/2020.

Aucune remarque n'étant formulée ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

✓ OBJET : Cession d'une partie du chemin rural au lieu-dit « Le Fournas »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que suite à l'enquête publique, il a été décidé au déclassement d'une partie de la section du chemin rural au lieu-dit le « Fournas » pour une superficie de 63 m2, afin de l'aliéner au profit du riverain immédiat.

Le riverain concerné par cette cession est Monsieur Didier CHARAVIN

Monsieur Didier CHARAVIN Adjoint au maire, ne prend pas part au délibéré et sort de la salle de réunion.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte la cession gratuite d'une partie du chemin rural au lieu-dit le « Fournas » pour une superficie de 63 m2 pour une valeur de 50 € de la parcelle à céder.
- Rappel que les frais de bornage, de dossier pour l'enquête publique (constitution du dossier et commissaire enquêteur) et les frais notariés sont entièrement à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces s'y rapportant.

✓ OBJET : Décision modificative n°1 budget général.

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020 sont insuffisants, (Travaux de réaménagement de la boulangerie Dépenses non budgétées : branchement eau, Edf, désamiantage, reprise mur porteur, remboursement d'une taxe d'aménagement à la DGFIP PC de Mr AMBROGI)

- décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6718	4 962,52		
Quote-part des subvent° d'invest. transférée au compte de résultat			777	4 962,52
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		4 962,52		4 962,52
OP : OPERATIONS FINANCIERES		4 962,52		
Reprise sur taxe d'aménagement	102296	4 962,52		
OP : TRAVAUX DIVERS		-57 000,00		
Immo. corporelles en cours - Constructions	2313	150		
OP : REAMENAGEMENT BOULANGERIE		57 000,00		
Immo. corporelles en cours - Constructions	2313	159		
OP : TRAVAUX EGLISE ST DIDIER		-4 962,52		
Immo. corporelles en cours - Constructions	2313	161		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		0,00		0,00

Plusieurs Conseillers municipaux manifestent leur vif étonnement d'un avenant de 15000 € causé par

des problèmes de stabilité. Le maître d'œuvre de pouvait-il prévoir cette éventualité lors de son étude. D'autant que d'autres problèmes de structure sont à craindre.

Question lui sera posée lors de la réunion de la prochaine réunion de chantier fixée au lundi 30 novembre à 9h.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les virements de crédit des articles ci-dessus.

✓ OBJET : Tableau des effectifs du personnel communal

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services de la commune,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'arrêter le tableau des effectifs du personnel de la commune de Rasteau comme suit :

- 1 Attaché territorial
 - 1 Rédacteur
 - 1 Adjoint administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28/35^{ème})
 - 1 Agent territorial spécialisé des écoles maternelles Principal de 2^{ème} classe (31H30/35^{ème})
 - 1 Agent territorial spécialisé des écoles maternelles Principal de 1^{ère} classe (16H00/35^{ème})
 - 2 Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe
 - 1 Adjoint Territorial d'animation principal 2^{ème} classe
 - 1 poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe non titulaire
 - 1 poste d'adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe à temps non complet (11H34/35^{ème}) non titulaire
 - 1 poste d'adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe à temps non complet (20H00/35^{ème}) non titulaire
- L'échelonnement indiciaire et la durée de carrières de chacun de ces emplois sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

✓ OBJET : levée de D. P. U.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de Prémption Urbain adressée par Maître Vincent GERAUD Notaire à SABLET 84110, 61 Rue Charles de Gaulle.

Ce bien appartient actuellement à la société G3S PROVENCE domiciliée à AIGUES-VIVES, rue du Docteur Paul Jordana.

Ce bien est situé au lieu-dit « La Garriguette », parcelle E 1106 (Lot n°2) d'une superficie de 00ha04a00ca.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur la levée du D.P. U. ou non.

Le conseil municipal à l'unanimité décide

- De ne pas être intéressé par ce bien donc de lever le droit de préemption urbain.

✓ OBJET : levée de D. P. U.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de Préemption Urbain adressée par Maître Vincent GERAUD Notaire à SABLET 84110, 61 Rue Charles de Gaulle.

Ces biens appartiennent actuellement à la société G3S PROVENCE domiciliée à AIGUES-VIVES, rue du Docteur Paul Jordana.

Ces biens sont situés au lieu-dit « La Garriguette », parcelle E 1092 (Lot n°1) d'une superficie de 00ha01a57ca, parcelle E 1105 (Lot n°1) d'une superficie de 00ha02a43ca

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur la levée du D.P. U. ou non.

Le conseil municipal à l'unanimité décide

- De ne pas être intéressé par ce bien, donc de lever le droit de préemption urbain.

✓ OBJET : levée de D. P. U.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de Préemption Urbain adressée par Maître Vincent GERAUD Notaire à SABLET 84110, 61 Rue Charles de Gaulle.

Ce bien appartient actuellement à la société G3S PROVENCE domiciliée à AIGUES-VIVES, rue du Docteur Paul Jordana.

Ce bien est situé au lieu-dit « La Garriguette », parcelle E 1101 (Lot n°5) d'une superficie de 00ha05a41ca

Le conseil municipal à l'unanimité décide

- De ne pas être intéressé par ces biens, donc de lever le droit de préemption urbain.

✓ OBJET : levée de D. P. U.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de Prémption Urbain adressée par Maître Vincent GERAUD Notaire à SABLET 84110, 61 Rue Charles de Gaulle.

Ce bien appartient actuellement à la société G3S PROVENCE domiciliée à AIGUES-VIVES, rue du Docteur Paul Jordana.

Ce bien est situé au lieu-dit « La Garriguette », parcelle E 1102 (Lot n°4) d'une superficie de 00ha05a64ca

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur la levée du D.P. U. ou non.

Le conseil municipal à l'unanimité décide

De ne pas être intéressé par ces biens, donc de lever le droit de préemption urbain

✓ OBJET : levée de D. P. U.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de Prémption Urbain adressée par Maître Vincent GERAUD Notaire à SABLET 84110, 61 Rue Charles de Gaulle.

Ces biens appartiennent actuellement à la société G3S PROVENCE domiciliée à AIGUES-VIVES, rue du Docteur Paul Jordana.

Ces biens sont situés au lieu-dit « La Garriguette », parcelle E 1094 (Lot n°8) d'une superficie de 00ha01a01ca, parcelle E 1098 (Lot n°8) d'une superficie de 00ha03a25ca

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur la levée du D.P.U. ou non.

Le conseil municipal à l'unanimité décide

De ne pas être intéressé par ces biens, donc de lever le droit de préemption urbain

✓ OBJET : levée de D. P. U.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de Prémption Urbain adressée par Maître Vincent GERAUD Notaire à SABLET 84110, 61 Rue Charles de Gaulle.

Ce bien appartient actuellement à la société G3S PROVENCE domiciliée à AIGUES-VIVES, rue du Docteur Paul Jordana.

Ce bien est situé au lieu-dit « La Garriguette », parcelle E 1107 (Lot n°3) d'une superficie de 00ha04a89ca.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur la levée du D.P. U. ou non.

Le conseil municipal à l'unanimité décide

De ne pas être intéressé par ces biens, donc de lever le droit de préemption urbain

✓ OBJET : levée de D. P. U.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de Préemption Urbain adressée par Maître Vincent GERAUD Notaire à SABLET 84110, 61 Rue Charles de Gaulle.

Ce bien appartient actuellement à la société TDSP domiciliée à ORANGE, 47 rue Saint-Martin.

Ce bien est situé au lieu-dit « Le Rouge », parcelle E 1089 (Lot n°6) d'une superficie de 00ha04a81ca.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur la levée du D.P. U. ou non.

Le conseil municipal à l'unanimité décide

De ne pas être intéressé par ces biens, donc de lever le droit de préemption urbain

✓ OBJET : levée de D. P. U.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de Préemption Urbain adressée par Maître Jean-Louis HOUDARD Notaire à EPERNAY 51203, 27, Boulevard de la Motte BP91.

Ces biens appartiennent actuellement à la société Institut Œnologique domiciliée à MARDEUIL 51530, 5, rue de la Noue Saint Nicolas.

Ces biens sont situés au lieu-dit « Quartier du Grand Jas », parcelle C 779 d'une superficie de 00ha04a47ca, quartier Grand Jas, parcelle C 871 d'une superficie de 00ha20a01ca.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur la levée du D.P. U. ou non.

Le conseil municipal à l'unanimité décide

De ne pas être intéressé par ces biens, donc de lever le droit de préemption urbain

✓ OBJET : levée de D. P. U.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de Préemption Urbain adressée par Maître Stéphane GRAS Notaire à CAMARET SUR AIGUES 84850, 24 Allée Gay Lussac.

Ce bien appartient actuellement à la Mr et Mme Jean AUGIER, domiciliés à RASTEAU, 11 Lotissement les Vaches.

Ce bien est situé au lieu-dit « Petit Paris », lot n°4 parcelle C 662 d'une superficie 71.70 m2.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur la levée du D.P.U. ou non.

Le conseil municipal à l'unanimité décide

De ne pas être intéressé par ces biens, donc de lever le droit de préemption urbain.

✓ OBJET : levée de D. P. U.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de Préemption Urbain adressée par Maître Vincent GERAUD Notaire à SABLET 84110, 61 Rue Charles de Gaulle.

Ce bien appartient actuellement à la société TDSP domiciliée à ORANGE, 47 rue Saint-Martin.

Ce bien est situé au lieu-dit « Le Rouge », parcelle E 1117 (Lot n°13) d'une superficie de 00ha06a13ca.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur la levée du D.P.U. ou non.

Le conseil municipal à l'unanimité décide

De ne pas être intéressé par ces biens, donc de lever le droit de préemption urbain.

✓ Convention de mise à disposition d'un agent d'animation, à la CCVV

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que pour le bon fonctionnement du CLAE la Toupie Verte, il serait souhaitable de mettre à disposition Madame Marie CID, Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe titulaire, à temps non complet, en vue d'exercer les fonctions liées à l'accueil périscolaire.

Il convient d'établir une convention avec La Communauté de Communes Vaison Ventoux afin de fixer les modalités de mise à disposition de Madame Marie CID, auprès de la CCVV.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec la CCVV de Vaison la Romaine, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER.

✓ Lotissement « Les Terres Rouges » : Dénomination des rues et numérotation des lots

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'aménageur Terre du Soleil, qui sollicite le conseil municipal afin que les rues du lotissement « Les Terres Rouges » soient nommées, ainsi que la numérotation des lots.

Il appartient au conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, le numérotage des habitations constituant une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et autres services publics ou commerciaux, la localisation sur le GPS, d'identifier clairement les adresses des lots et de procéder à leur numérotation.

Monsieur le Maire présente le projet de dénomination et de numération du lotissement « Les Terres Rouges »

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver la dénomination et la numérotation du lotissement « Les Terres Rouges ».
- De mandater Monsieur le Maire pour les formalités à accomplir.

✓ Lotissement « La Garriguette » : Dénomination des rues et numérotation des lots

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'aménageur Terre du Sud, qui sollicite le conseil municipal afin que les rues du lotissement « La Garriguette » soient nommées, ainsi que la numérotation des lots.

Il appartient au conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, le numérotage des habitations constituant une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et autres services publics ou commerciaux, la localisation sur le GPS, d'identifier clairement les adresses des lots et de procéder à leur numérotation.

Monsieur le Maire présente le projet de dénomination et de numérotation du lotissement « La Garriguette »

" Toutefois, souhait sera formulé aux promoteurs que les plaques soient harmonisées avec les plaques existantes et qu'y figurent les armoiries de Rasteau.

Monsieur le Conseiller Municipal Didier Charavin fait observer que deux lotissements voisins portent le même nom « Garriguette ». Il suggère, rejoint en cela par d'autres Conseillers Municipaux, qu'une proposition soit faite au promoteur du nouveau lotissement « Garriguette » d'apporter une différenciation entre l'ancien lotissement et le nouveau. "

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver la dénomination et la numérotation du lotissement « La Garriguette ».
- De mandater Monsieur le Maire pour les formalités à accomplir.

✓ Réaménagement de la Boulangerie et d'un logement locatif – Avenant n°1-Lot

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la collectivité a lancé une procédure adaptée pour le réaménagement de la boulangerie et d'un logement locatif, par délibération

n°47 en date du 15 Octobre 2020, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer le marché de travaux avec les entreprises retenues.

Des ajustements techniques de chantier s'avèrent nécessaires pour le lot n°1 (gros œuvre) :

Objet de l'avenant n°1 au lot n°1 : Plus-value reprise en sous œuvre mur porteur.

➤ Lot n°1 : Gros œuvre – Entreprise SARL Mario MORETTI		
• Montant TTC initial	:	107 930,40 €
• Avenant n°1	:	15 690,00 €
• Nouveau montant TTC	:	123 620,40 €

Vu l'article 28 du code des marchés publics relatif aux procédures adaptées,
Vu la délibération n°47 en date du 15 octobre 2020 relative à la signature du marché de travaux pour les travaux de réaménagement de la boulangerie et d'un logement locatif,

Considérant la proposition de l'entreprise concernée entraînant une variation dans le montant du marché de travaux

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché pour les montants indiqués ci-dessus ou toutes pièces relatives à ce dossier.

✓ Questions diverses

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Sylvie Maggy qui réitère sa demande au Conseil Municipal quant à l'acquisition d'une maison dont elle est propriétaire en indivision sur la place de l'Apparent.

Réponse lui sera faite que le nouveau conseil municipal va prendre connaissance du dossier, visiter les lieux et prendra sa décision en conséquence.

- Monsieur le Maire donne connaissance d'une proposition à l'issue d'une réunion de travail avec les adjoints, de déplacer les poubelles actuellement situées derrière le stade, à côté du terrain de tennis, à la station de lavage sur la route de Roaix.

Après un large débat, un accord est donné pour une étude d'un tel déménagement, à l'essai et à moindre coût.

- Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de l'association qui propose la vente de brioches. 3600 brioches ont été vendues, dont 120 à Rasteau. Il exprime ses remerciements personnels aux Conseillères Municipales Nathalie Blanc et Marie France Masson qui ont organisé la vente à Rasteau.

- Monsieur le Maire informe le Conseil que l'enfouissement des câbles sur la route du stade (en continuité des travaux réalisés récemment) se fera gratuitement après négociation.

Il informe aussi qu'un recensement des concessions est en cours au cimetière. Peu sont encore disponibles et un processus sera entrepris pour désaffecter celles qui ne sont plus entretenues. Cela nécessite un préavis de trois ans. La dépense sera de l'ordre de 20000€ étalée sur 5 ans.

- Madame l'Adjointe Françoise Rabasse confirme que les petits travaux prévus à l'école se poursuivent sans surprise, et relate la bonne tenue du Conseil d'école. Le projet initial de fresque

« street art » sera revu et confié à un nouvel intervenant. Il sera financé par l'école, l'APE et une subvention de 200€ de la Mairie. La directrice de l'école remercie le Conseil municipal pour sa bonne collaboration générale.

- Madame Françoise Rabasse annonce la confection de 27 colis de Noël pour les plus âgés. Il y sera consacré 25€ par colis. Appel est fait aux conseillers volontaires pour la confection et la distribution. Elle signale aussi avoir pris, au nom du Conseil Municipal, un contact « de courtoisie » avec les rastellains âgés et/ou isolés.

- Monsieur l'Adjoint Bernard Beyssier confirme l'installation prochaine de nouvelles illuminations de Noël. Un devis de 10000€ pour cette pose a été refusé. Monsieur le Conseiller Municipal Tom Declerck louera une nacelle (2 jours) et posera ces illuminations pour 1200€.

- Monsieur l'Adjoint Didier Charavin confirme que les petits travaux à la bibliothèque ont eu lieu. De nouveaux stores seront posés l'année prochaine.

L'enduit des murs des emplacements des poubelles a été posé, le broyage des broussailles à la Garrigue effectué, et des bacs à fleurs sur la place garnis. Il procède aussi à l'inventaire des très nombreux bacs à fleurs.

- Monsieur le Conseiller Yves Golliard a effectué des tailles et fait sécuriser les tribunes du stade. La pose de panneaux de limitation de tonnage est imminente. Il informe aussi le Conseil du projet d'araser l'ancien abris bus au profit d'une extension du jardinet attenant. Ce projet rencontre l'unanimité. Il sera chiffré et présenté à un prochain conseil municipal pour décision.

- Monsieur le Conseiller Municipal Georges Ollinger informe qu'en compagnie du Conseiller Municipal David Gabriel, il a observé que l'écoulement d'eau aux lavoirs et fontaines est fortement tributaire de l'alimentation périodique de la citerne d'arrosage du stade.

- Madame la Conseillère Municipale Marie France Bressy, ainsi que Monsieur le Conseiller Municipal Sébastien Silhol s'interrogent sur la planification du raccordement à la fibre optique. Le meilleur moyen pour obtenir des informations à ce sujet est de consulter le site « Vaucluse numérique ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.40

Le Maire,

Le secrétaire de Séance,

Le Conseil Municipal,